

## ÉCLOSION DE GASTRO-ENTÉRITE DANS UNE RPA

**Définition d'une éclosion:** Apparition en moins de quarante-huit heures de symptômes chez deux résidents ou plus vivant dans des chambres ou appartements différents sur une même unité, étage ou secteur de la résidence.

Maladie	Symptômes les plus fréquents	Transmission	Mesures additionnelles à mettre en place
Inflammation de l'estomac et de l'intestin généralement causée par un virus.	Début soudain de nausées, vomissements, diarrhée et crampes abdominales. La fièvre, si elle est présente, est peu élevée.	Mains, objets ou aliments contaminés par des selles ou des vomissements.	Précautions de contact jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes. Si vomissement, utiliser un masque en plus des précautions de contact.
Particularités			
Apposer l'affiche de précautions selon les symptômes du résident à la porte de la chambre pour informer les travailleurs et les visiteurs des mesures de protection recommandées. Le résident doit demeurer dans sa chambre ou dans son appartement pendant la durée des symptômes et jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes. Donner tous les soins dans la chambre des résidents malades. Aider ceux-ci à se laver les mains. Le résident doit utiliser la toilette ou la chaise d'aisance qui lui est réservée.			

### Mesures de prévention pour les travailleurs et les aidants

<b>Personnel devant appliquer les mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toute personne qui donne des soins personnels ou qui est en contact avec l'environnement à risque d'être contaminé par les selles ou les vomissements du résident atteint de gastro-entérite (ex. : faire le ménage de la salle de bain).</li> </ul>
<b>Hygiène des mains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec eau et savon ou solution hydro-alcoolique.</li> <li>▪ Avant de donner des soins au résident et après l'avoir fait.</li> <li>▪ Après le retrait des gants.</li> <li>▪ Après tout contact avec l'environnement du résident (lit, poignée de porte, toilette).</li> <li>▪ En sortant de la chambre.</li> </ul>
<b>Gants non stériles à usage unique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toute personne qui donne des soins personnels ou qui est en contact avec l'environnement à risque d'être contaminé par les selles ou les vomissements du résident atteint de gastro-entérite.</li> </ul>
<b>Blouse à manches longues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toute personne qui donne des soins personnels ou qui est en contact avec l'environnement à risque d'être contaminé par les selles ou les vomissements du résident atteint de gastro-entérite.</li> </ul>
<b>Masque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si le résident présente des vomissements avec risque d'éclaboussures.</li> </ul>

### Mesures de prévention pour les visiteurs

<b>Visiteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer les visiteurs de la présence de cas de gastro-entérite et de l'importance de l'hygiène des mains.</li> <li>▪ Restreindre le nombre de visiteurs des résidents atteints de gastro-entérite.</li> <li>▪ Les visiteurs qui donnent des soins doivent appliquer les mesures de prévention mises en place dans la chambre ou dans l'appartement (voir la section ci-dessus : Mesure de prévention pour les travailleurs et les aidants).</li> </ul>
------------------	--

## Mesures environnementales

Entretien ménager	<ul style="list-style-type: none"><li>Nettoyer et désinfecter au moins une fois par jour et plus si souillé, en utilisant de l'eau de Javel (100 ml d'eau de Javel 5% diluée dans 900 ml d'eau tiède), les objets fréquemment touchés (ex. : poignée de porte, téléphone) et la salle de bain (chaise d'aisance, toilette, baignoire). Laisser sécher les surfaces à l'air libre.</li><li>Autres objets et surfaces moins susceptibles d'être contaminés: nettoyage hebdomadaire ou au besoin avec les produits habituels.</li></ul>
Utilisation des toilettes	<ul style="list-style-type: none"><li>Toilette à usage réservé au résident malade. Dans l'impossibilité d'avoir une toilette réservée, il faut réserver au résident atteint de diarrhée une chaise d'aisance et désinfecter la toilette après chaque vidange de son contenu.</li></ul>
Matériel de soins et équipement (stéthoscope, pansement, marchette, etc.)	<ul style="list-style-type: none"><li>Apporter le minimum de matériel dans la chambre du résident.</li><li>Matériel réservé au résident, sinon il doit être nettoyé et désinfecté, avant une prochaine utilisation, en utilisant de l'eau de Javel (100 ml d'eau de Javel 5% diluée dans 900 ml d'eau tiède).</li></ul>
Matériel d'hygiène et de soins personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune mesure particulière. Utiliser les produits du résident.</li></ul>
Buanderie	<ul style="list-style-type: none"><li>Le lavage peut se faire de façon habituelle avec un détergent commercial courant, en utilisant de l'eau chaude ou tiède.</li></ul>
Vaisselle	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune mesure particulière.</li></ul>
Nettoyage des liquides biologiques lors d'incidents	<ul style="list-style-type: none"><li>Se référer à la section 3.10.1 (page 27) du Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés.</li></ul>
Gestion des déchets et du matériel contaminé	<ul style="list-style-type: none"><li>Sac de plastique fermé et jeté dans les ordures ménagères.</li></ul>

## Mesures administratives

Déclaration	<ul style="list-style-type: none"><li>Les éclosions de gastro-entérite sont à déclaration obligatoire à la Direction de santé publique au 819-776-7642.</li></ul>
Suivi	<ul style="list-style-type: none"><li>Un suivi quotidien du nombre de nouveaux cas (résidents et employés) et du nombre de résidents symptomatiques doit être fait par la résidence et acheminé à la Direction de santé publique par télécopieur chaque jour au 819-770-3307.</li></ul>
Affichage	<ul style="list-style-type: none"><li>Apposer une affiche à chaque entrée publique de la résidence mentionnant la présence d'une éclosion de gastro-entérite.</li></ul>
Salle à manger	<ul style="list-style-type: none"><li>Fermer le buffet de la salle à manger jusqu'à la fin de l'éclosion.</li><li>Encourager les résidents à se laver les mains avant chaque repas.</li></ul>
Activités de groupe	<ul style="list-style-type: none"><li>Suspendre les activités sociales ou de groupe sur l'unité, l'étage ou le secteur en éclosion jusqu'à la fin de l'éclosion.</li></ul>
Travailleurs malades	<ul style="list-style-type: none"><li>Exclure du travail jusqu'à 48 heures après la fin de leurs symptômes.</li></ul>
Salle de repas des employés	<ul style="list-style-type: none"><li>Éviter le partage de nourriture entre les employés (potluck) durant la période d'éclosion.</li></ul>
Admission et transfert de résidents	<ul style="list-style-type: none"><li>Cesser les <b>nouvelles</b> admissions dans le(s) secteur(s) en éclosion si 72 heures après la mise en place des mesures de contrôle le nombre quotidien de nouveau cas demeure élevé.</li><li>Si un résident du secteur en éclosion doit être transféré dans un autre établissement, il faut aviser l'établissement d'accueil par téléphone <b>AVANT</b> que le transfert soit effectué.</li></ul>
Fin d'éclosion	<ul style="list-style-type: none"><li>96 heures après la fin des symptômes du dernier cas.</li></ul>